

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 25 FÉVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-et-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

**Date de convocation** : 18 février 2022

**Présents** : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, Guillaume LAURAIN, M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

**ont donné pouvoir** : M<sup>me</sup> Martine AVELINE à M<sup>me</sup> Géraldine DUMOUTIER, M. Jean DOUBLET à M. Alain ROCHEFORT

**Absent non excusé** : Néant

**A été nommée secrétaire de séance** : Madame Françoise PEGET

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**12-2022 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 MARS 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux derniers recrutements de février et à la réussite au concours de l'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, le tableau des effectifs de la commune de Bourth s'établit donc à l'unanimité ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

EMPLOIS PERMANENTS			
Cadres d'emploi	Nombre	Durée	Pourvu ou non
Attaché	1	35/35	Non pourvu
Secrétaire de Mairie	1	35/35	Non pourvu
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35	Pourvu
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35/35	Non pourvu
Rédacteur	1	35/35	Pourvu
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35/35	Non pourvu
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	35/35	Non pourvu
Adjoint administratif	1	20/35	Pourvu
A.T.S.E.M. principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35/35	Non pourvu
A.T.S.E.M. principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35	Pourvu

A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	2	35/35	Non pourvu
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	35/35	Non pourvu
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	35/35	2 Pourvus
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	35/35	Non pourvu
Adjoint technique territorial	5	35/35	4 Pourvus/ 1 non pourvus
Adjoint technique territorial	1	19.5/35	Non pourvu
Adjoint technique territorial	1	9/35	Pourvu
Adjoint du patrimoine	1	35/35	Pourvu
EMPLOIS NON PERMANENTS			
Cadres d'emploi	Nombre	Durée	Pourvu ou non
Adjoint technique	1	35/35	Non Pourvu
Adjoint technique	1	17/35	Non Pourvu
Adjoint technique	1	7/35	Non Pourvu

### **13-2022 PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES À LA CLASSE PATRIMOINE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022**

Monsieur Michel LAHAYE explique qu'un groupe de travail réunissant des membres de la commission finances et de la commission vie scolaire s'est réuni le vendredi 11 février 2022 pour réfléchir au coût du séjour 22 464.00 € TTC et à la participation ou non des familles à cette classe patrimoine qui aura lieu en juin 2022.

Il en ressort les éléments suivants :

- Un coût par enfant de 270€ pour 80 enfants partant au séjour. Dans le cas d'un départ avec moins d'enfants le coût par enfant se trouverait augmenter,
- Un souhait que la commune participe à 50% pour 1 enfant, soit 135€ TTC, à 60% pour 2 enfants de la même famille, soit 324€ TTC, 70% pour 3 enfants et plus de la même famille, soit 567€ TTC,
- La participation effective par famille s'élèvera donc à 135€ TTC par enfant, 216€ TTC pour 2 enfants d'une même famille et 243€ TTC pour 3 enfants et plus de la même famille,
- Les modalités de recouvrement proposées sont 2 paiements, le 1<sup>er</sup> début mai à hauteur de 80% du coût du séjour pour la famille et le 2<sup>nd</sup> en fin juin correspondant au solde du séjour en sachant que si moins d'enfants partent le coût du séjour par enfant augmentera, cette augmentation sera répercutée sur la participation des familles en fonction des critères définis ci-dessus,
- De faire un courrier d'inscription au séjour pour les familles avec les informations sur le coût de la participation et les modalités de recouvrement début du mois de mars de permettre ainsi aux parents d'anticiper les coûts occasionnés par cette activité.

Pour information, nous ne pourrions pas techniquement pas accepter les chèques vacances.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Participe à 50% pour 1 enfant, soit 135€ TTC, à 60% pour 2 enfants de la même famille, soit 324€ TTC, 70% pour 3 enfants et plus de la même famille, soit 567€ TTC,
- Autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en fonction du nombre d'enfants par famille avec les modalités de recouvrement suivantes : 2 paiements, le 1<sup>er</sup> début mai à hauteur de 80% du coût du séjour pour la famille et le 2<sup>nd</sup> en fin juin correspondant au solde du séjour en sachant que si moins d'enfants partent le coût du séjour par enfant augmentera, cette augmentation sera répercutée sur la participation des familles en fonction des critères définis ci-dessus.

#### **14-2022 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT AU GROUPE SCOLAIRE**

En application de l'article 23 du 22 juillet 1983, une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires sera demandée aux communes n'ayant pas de groupe scolaire, et dont les enfants fréquentent l'école communale de Bourth.

CHARGES	PRIMAIRES		MATERNELLES		TOTAL
Fournitures	101	4 030,93 €	44	1 756,05 €	5 786,98 €
Entretien (fournitures d'entretien, petit équipement, location mobilières, entretien et réparations bâtiments publics, maintenance)	101	13 030,90 €	44	5 676,83 €	18 707,73 €
Énergie (électricité gaz) /eau	101	10 984,79 €	44	4 785,45 €	15 770,24 €
Personnel: Laura RENAULT/Christine PATRIKEFF/ROITG/Nathalie PELLETIER/Nelly JACQUET	101	31 577,20 €	44	42 557,91 €	74 135,11 €
Téléphone	101	543,98 €	44	236,98 €	780,96 €
Transports piscine/cinéma	101	1 764,00 €			1 764,00 €
Location piscine	101	1 845,00 €			1 845,00 €
Classe patrimoine remb Coopérative scolaire et APEB	101	3 000,00 €			3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>66 776,80 €</b>	<b>44</b>	<b>55 013,22 €</b>	<b>121 790,02 €</b>

Dépense par enfant en classe primaire :  $66\,776.80\text{€}/101 = 661.16\text{ €}$

Dépense par enfant en maternelle :  $55\,013.22\text{€}/44 = 1\,250.30\text{ €}$

#### **La participation pour la commune de Mandres est de :**

✓ 4 enfants en maternelle :  $4 \times 1\,250.30\text{€} = 5\,001.20\text{€}$

✓ 2 enfants en primaire :  $2 \times 661.16\text{€} = 1\,322.32\text{€}$

#### **La participation pour la commune des Barils est de :**

✓ 1 enfants en maternelle :  $1 \times 1\,250.30\text{€} = 1\,250.30\text{€}$

✓ 2 enfants en primaire :  $2 \times 661.16\text{€} = 1\,322.32\text{€}$

#### **La participation pour la commune de Pullay est de :**

✓ 1 enfant en maternelle :  $1 \times 1\,250.30\text{€} = 1\,250.30\text{€}$

✓ 2 enfants en primaire :  $2 \times 661.16\text{€} = 1\,322.32\text{€}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les participations suivantes :

**La participation pour la commune de Mandres est de :**

- ✓ 4 enfants en maternelle : 4 x 1 250.30€ = 5 001.20€
- ✓ 2 enfants en primaire : 2 x 661.16€ = 1 322.32€

**La participation pour la commune des Barils est de :**

- ✓ 1 enfants en maternelle : 1 x 1 250.30€ = 1 250.30€
- ✓ 2 enfants en primaire : 2 x 661.16€ = 1 322.32€

**La participation pour la commune de Pullay est de :**

- ✓ 1 enfant en maternelle : 1 x 1 250.30€ = 1 250.30€
- ✓ 2 enfants en primaire : 2 x 661.16€ = 1 322.32€

**15-2022 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT À LA CANTINE ET À LA GARDERIE**

Le calcul des frais de fonctionnement de la cantine et de la garderie, rapportés aux frais généraux du groupe scolaire, donne le résultat suivant :

		DEPENSES	RECETTES	
Produits Alimentaires		27 208,57 €	Participation:	
Fourniture animation garderie		594,84 €		
Chauffage 1/10	7 377,57 €	737,76 €	Les Barils	407,19 €
Chauffage Garderie	1 298,68 €	1 298,68 €	Mandres	1 838,51 €
Electricité 2/3	5 370,83 €	3 580,55 €	Pullay	613,86 €
Electricité Garderie	383,61 €	383,61 €		
Téléphone Cantine/Garderie	362,22 €	362,22 €	Vente repas soit:	
Entretien 1/3	1 760,96 €	586,99 €	13 618	34 690,43 €
Eau et Assainissement	2 767,12 €	2 767,12 €	375	1 578,95 €
Eau et Assainissement garderie	184,67 €	184,67 €	Garderie	5 654,30 €
Traitement Mme RENAULT Surveillance	3 097,56 €	3 097,56 €		
Traitement Mme THIBAUT (1/5)	18 641,58 €	3 728,32 €		
Traitement M. Flet/Mme Patrikeff	18 367,16 €	18 367,16 €		
Traitement Mme Pelletier (50%)	23 586,33 €	11 793,17 €		
<b>Total</b>		<b>74 691,21 €</b>		<b>44 783,24 €</b>

La part des dépenses non couvertes par les recettes est de 29 907.97€

Les enfants de Mandres scolarisés à Bourth et fréquentant la cantine/garderie en 2021 représentant 4.14% de l'effectif (6 pour 145), la participation pour la commune de Mandres s'élève à **1 238.19 €**.

Les enfants des Barils scolarisés à Bourth et fréquentant la cantine/garderie en 2021 représentant 2.07% de l'effectif (3 pour 145), la participation pour la commune des Barils s'élève à **619.09€**.

Les enfants de Pullay scolarisés à Bourth et fréquentant la cantine/garderie en 2021 représentant 2.07% de l'effectif (3 pour 145), la participation pour la commune de Pullay s'élève à **619.09€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les participations suivantes :

- Pour la commune de **Mandres**, la participation est de **1 238.19€**,
- Pour la commune des **Barils**, la participation est de **619.09€**,

- Pour la commune de Pullay, la participation est de 619.09€.

### 16-2022 TARIF DES ENTRÉES POUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE ORGANISÉE PAR LA MÉDIATHÈQUE À LA SALLE DES FÊTES

Madame Géraldine DUMOUTIER informe le conseil municipal que la médiathèque a fait appel à la troupe « L'Art Conchois 'y » - ZIG Ô MATIC pour jouer une pièce de théâtre intitulée « L'amour sur un plateau », d'Isabelle MERGAULT, le vendredi 17 juin 2022 à la salle des fêtes de Bourth. 10 repas devront être fournis par la Mairie pour la restauration des acteurs.

Monsieur Michel LAHAYE indique que le coût de cette pièce est de 800€. Il propose un droit d'entrée unique pour accéder à ce spectacle de 10€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'entrée pour accéder à ce spectacle au tarif unique de 10€.

### 17-2022 CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC (POTEAU DE DÉCLENCHEMENT ET DE SYNCHRONISATION AVEC LES FEUX TRICOLORES – CARREFOUR DES 4 CANTONS) SUR UN TERRAIN PRIVÉ

Monsieur Alain ROCHEFORT explique et présente aux membres du conseil municipal la nature des travaux d'implantation d'un équipement public sur la parcelle AD N°416, propriété de M. Jacques BOURGEAIS.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention pour l'implantation de cet équipement sur ce terrain privé, ainsi qu'une servitude de passage pour la canalisation d'alimentation de cet équipement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire ou son représentant à signer une convention de servitude de passage pour la canalisation de cet équipement, ainsi qu'une convention pour l'implantation de ce poteau de déclenchement et de synchronisation avec les feux tricolores du carrefour des 4 Cantons.

### INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ École : projet rendez-vous avec SILOGE le 02/03 à 19h00 pour faire un point sur ce dossier,
- ✓ Élection 2022 : Élections présidentielles des 10.04 et 24.04.2022 et élections législatives des 12.06 et 19.06.2022,

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints afin que chacun résume les actions liées à leur délégation :

#### **Géraldine DUMOUTIER :**

CCAS : repas reporté en septembre,

CAPEX : réunion pour dossier expulsion,

Fleurissement de la commune : rendez-vous pour les fleurs, réflexion sur le fleurissement en cours.

École : conseil d'école le 01/03/2022.

#### **Michel LAHAYE :**

Dossier projet « Bonnette » et de la Maison Médicale : présentation du projet à l'aide d'un plan

Finances : comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs 01.04.2022

**Nadine HERVAULT :**

Journée Patrimoine : visite de Bourth le 30/04/2022, animation au Becquet aux journées du patrimoine en septembre, 227 000€ de participation de l'INSE27 pour le projet des Petites Mains Symphoniques – concert à Bourth en août et commission Patrimoine INSE27,

Commission Jeunesse : inventaire des écoles et CAET INSE27 - participation à des réunions de travail.

**Alain ROCHEFORT :**

Panneau d'information centre bourg : livraison et pose du panneau par l'entreprise VidéoLed. Actuellement, les démarches pour l'obtention du Consuel sont en cours,

Dépotoir : pose des plots et des panneaux pour la semaine prochaine,

Val d'Iton : nettoyage des caniveaux et des trottoirs, excepté dans la zone de la construction,

Atelier : nettoyage extérieur et renforcement de la sécurité suite au vol de matériel d'une société extérieure et de la tentative de vol dans les garages,

Cimetière : coupe des arbres réalisés et nettoyage des espaces des déchets verts, en cours dessouchage des tuyas par l'entreprise LEMONNIER,

École : remise en état des néons, réparation des plaques dans le couloir principal et diverses réparations,

Station communale : problème électrique aide et intervention de l'entreprise PTB qui va établir un devis pour remettre au norme l'éclairage au-dessus des pompes et changer l'horloge défectueuse,

Entretien de la commune et des espaces pour le fleurissement : en cours, les déchets sur le domaine public est un problème récurrent et occasionne de nombreuses interventions du service technique,

Voirie : les trous signalés ont été bouchés par le service technique.

**Tour de table :**

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

**Guillaume LAURAIN** explique que lundi dernier il a reçu M<sup>me</sup> Le-Garrec, du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM); pour le projet de réhabilitation de la mare côté atelier, avec la présence d'Alain. Cette rencontre fut très intéressante. Nous avons discuté de notre projet d'agrandissement de la mare pour la défense incendie, la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des fleurs et pour la biodiversité. Notre projet est réalisable. Par contre, pour avoir une subvention de 80%, il faut que le devis du projet soit supérieur à 10 K€, donc j'ai proposé de faire plusieurs mares servant de la défense incendie. C'est pourquoi, il faut qu'une commission détermine les mares à sélectionner, celles qui seraient intéressantes de refaire ou d'aménager. Je suis en train de prendre contact avec le SDIS de l'Eure, pour qu'une rencontre sur site soit organisée entre le SDIS de l'Eure et M<sup>me</sup> Le-Garrec. Il faudrait aussi faire un recensement de l'ensemble des mares sur la commune, et pour cela se serait bien de faire une communication sur les moyens que nous avons (je vois avec Sandrine).

**Élie BANKHALTER** a rencontré M. Patrick Le Goueslier d'Argence qui a évoqué des réparations à prévoir à l'église, informe qu'un concert Gospel aura lieu le 20/03/2022 à 16h00 à l'église Saint Just de Bourth, une convention tripartite est à mettre en place. Géraldine DUMOUTIER signale qu'une chorale chantant du Gospel tous les mardis soir à la salle des associations. Les coordonnées de M. François N'KWELE seront transmises à Élie par le secrétariat.

**Tiphaine LOCQUET** évoque le décès de M. Patrick HOFACK, signale qu'au Pont de l'Arche une machine à laver a été jetée en bordure du chemin ou dans la parcelle privative, demande le dallage devant le vestiaire – devis en cours et installation après validation,

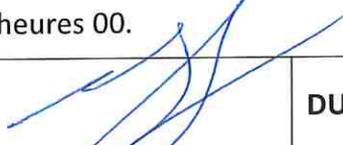
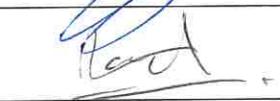
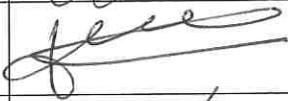
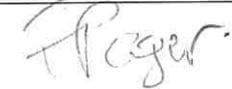
**Ludovic LETESSIER** demande où en est le broyage des déchets verts au dépotoir, demande de devis en cours,

**Brigitte BLIN** interroge sur le nettoyage des caniveaux à Beaufour, explique les problèmes d'assainissement et rappelle sa demande de nettoyage des fossés d'assainissement,

Et, **M<sup>me</sup> Françoise PEGET** et **M. Marc VILLENEUVE** déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas du public.

La séance est levée à 21 heures 00.

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	
ROCHEFORT Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		DUMOUTIER Géraldine pour AVELINE Martine	
ROCHEFORT Alain pour DOUBLET Jean		VILLENEUVE Marc	
PEGET Françoise		LETESSIER Ludovic	